Communiqué de presse

Pour le retrait de cette réforme, FO et l'intersyndicale toquent à la porte du Conseil constitutionnel

Ce jour, l'intersyndicale a adressé un courrier et des argumentaires au Conseil constitutionnel expliquant pourquoi cette loi est contraire à la Constitution.

Conjointement aux différentes actions et mobilisations qui se poursuivent dans tous les secteurs professionnels du pays, l'intersyndicale se saisit des armes juridiques à sa disposition pour s'opposer à la réforme des retraites.

Au passage en force du texte prévoyant un recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et un allongement de la durée de cotisation par le gouvernement via le 49-3, FO s'oppose par la grève et les mobilisations. La colère est légitime, pas la violence, ni l'instrumentalisation des forces de l'ordre, contraintes de s'opposer de manière disproportionnée.

FO réitère sa détermination ainsi que celle du monde du travail et de la jeunesse à poursuivre toutes les actions nécessaires pour le retrait de cette réforme brutale, injuste et illégitime.

C'est par la grève qui est l'arme pacifique des travailleurs, et la mobilisation dans le calme que nous arriverons à faire reculer le gouvernement. FO appelle à une journée de mobilisation intersyndicale le mardi 28 mars pour que cette réforme soit retirée.

Paris, le 27 mars 2023

Contact :

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Secrétariat général

fsouillot
@force-ouvriere.fr
01.40.52.86.01